

Langue(s), discours et identité

Annette Boudreau

Numéro 12, automne 2001

Jeunesse et société francophone minoritaire en mouvance

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005148ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005148ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boudreau, A. (2001). Langue(s), discours et identité. *Francophonies d'Amérique*, (12), 93–104. <https://doi.org/10.7202/1005148ar>

LANGUE(S), DISCOURS ET IDENTITÉ

Annette Boudreau
Université de Moncton

Depuis les années 1960, l'Acadie a connu des transformations sur les plans politique, économique, social et culturel qui n'ont pas été sans influencer sur le français de cette région. Les contacts avec les anglophones et les francophones d'ailleurs se sont multipliés, et les traces de ces échanges sont présentes à des degrés divers dans la langue parlée des Acadiens et des Acadiennes; les uns sont plus influencés par l'anglais alors que les autres ont intégré des formes du français international, tandis que d'autres encore portent les traces de ces deux influences qu'ils laissent entrevoir selon leur désir ou selon les situations de communication. Quoi qu'il en soit, la langue acadienne n'est plus la même et ce sont les jeunes surtout qui font varier leur répertoire linguistique. Or ces pratiques, qui ne sont pas toujours conformes au modèle normatif, engendrent des discours sur la ou les langues qui façonnent les représentations linguistiques, représentations qui sont à la base de la construction identitaire.

Ce texte vise donc à examiner la construction identitaire dans sa composante linguistique telle qu'elle se manifeste chez un groupe d'adolescents francophones et bilingues de la région de Moncton, au Nouveau-Brunswick, ville composée à 34 % de francophones. Par l'entremise de leur voix, nous nous interrogeons sur ce que cela veut dire d'être francophone aujourd'hui dans le contexte particulier qui est celui de l'Acadie urbaine du Nouveau-Brunswick. Si nous avons privilégié un site urbain, c'est parce que l'hétérogénéité linguistique et culturelle est une de ses caractéristiques importantes et que ce mélange des langues et des cultures agit sur les pratiques et les représentations linguistiques de ses habitants. De plus, c'est dans la ville que les fonctions véhiculaires et identitaires des langues se confrontent; la question de savoir quelle langue utiliser, avec qui, quand et surtout dans quel but est constamment présente. L'usage d'une langue minoritaire dominée – dans une ville bilingue, par exemple – peut être un signe de résistance, tandis que l'usage d'une forme de langue non conforme au standard peut être l'indice d'une identité particulière. Calvet a montré que l'utilisation de telle ou telle langue ou de telle variété de langue dans le contexte particulier des villes est loin d'être innocent, en ce sens que le choix linguistique s'investit souvent d'une signification particulière. Il dit que c'est surtout la langue des jeunes qui a tendance à « dévier » de la norme prescrite :

la forme de la langue est ici le lieu d'une quête d'identité, et si la ville unifie linguistiquement pour des raisons d'efficacité véhiculaire, elle ne peut réduire ce besoin identitaire. Les parlers urbains sont sans cesse retravaillés par ces deux tendances, à la véhicularité et à l'identité, parce que la ville est à la fois un creuset, un lieu d'intégration et une centrifugeuse qui accélère la séparation entre différents groupes¹.

Malgré le fait que Moncton ne soit pas une grande ville, on peut y constater les mêmes phénomènes; le français et l'anglais y remplissent des fonctions véhiculaires alors que, dans certaines situations, l'usage de formes de français qui s'éloignent du standard peut revêtir le caractère d'une revendication identitaire.

Conditions d'enquêtes

En 1991, dans le cadre de son projet de doctorat, Marie-Ève Perrot a recueilli la parole spontanée d'une cinquantaine d'étudiants de 11^e et 12^e années d'une école secondaire francophone de Moncton, avec l'objectif précis d'en faire une étude strictement linguistique. Elle voulait étudier « ce que constitue la caractéristique principale du chiac², le métissage, et tenter d'en déterminer les aspects fondamentaux et les modalités précises³ » dans le cadre de la linguistique de l'énonciation. Afin d'obtenir un échantillon représentatif de la population, elle a sélectionné des informateurs issus des milieux socio-culturels les plus variés possible au moyen d'un pré-questionnaire distribué à l'ensemble de la population estudiantine de ces deux années du secondaire. Tous devaient être de langue maternelle française et devaient avoir habité à Moncton toute leur vie. Les mêmes critères s'appliquaient aux parents. Comme cette école est la seule école secondaire francophone du grand Moncton et de ses environs, on peut conclure que l'échantillonnage est représentatif de la stratification sociale de cette région acadienne. Or, en analysant les données de sa recherche, Marie-Ève Perrot s'est aperçue que les témoins parlaient spontanément de leurs rapports à la langue, surtout au chiac, sans que le sujet soit abordé directement; aussi a-t-elle a conclu :

le chiac véhicule une *identité francophone* spécifique qui me semble se définir dans un rapport à la fois de *rejet* et d'*intégration* à l'acadien traditionnel (la langue des ancêtres), au français standard (langue scolaire) et bien sûr à l'anglais (la langue dominante)⁴.

En novembre 2000, elle est revenue à cette même école afin de réaliser une analyse linguistique de type diachronique de la langue des jeunes (sa francisation ou son anglicisation) tout en y ajoutant une autre dimension, celle des représentations linguistiques, étude à laquelle nous participons comme cochercheure et qui fait l'objet du présent texte. En 2000, les mêmes critères que ceux d'il y a dix ans ont été retenus pour le choix des informateurs. Un total de 50 jeunes réunis par groupes de deux étaient assis face à face dans la

bibliothèque de l'école, avec une feuille de questions qui servait de guide à la conversation. Ils ont accepté d'être enregistrés. Les sessions étaient organisées par des étudiantes de l'Université qui avaient comme consigne de parler une langue familière, proche de la langue des jeunes. Les chercheurs ne pouvaient donc être perçus comme des représentants de la norme, ce qui aurait pu avoir une influence sur les réponses.

La construction du sens

Si nous étudions les représentations linguistiques, c'est pour tenter de comprendre les idéologies qui contribuent au maintien et à la circulation de celles-ci, pour voir quelles sont celles qui dominent, et tenter de saisir comment elles contribuent à la construction de discours qui sont à la base du processus de construction identitaire. Nous verrons que les jeunes sont confrontés à des discours sur la langue souvent contradictoires, et nous examinerons comment ils se positionnent (consciemment ou inconsciemment) à l'égard de ces discours qui circulent dans le marché linguistique scolaire. Nous tenterons d'illustrer la citation suivante de Barbéris qui affirme :

Les espaces de communication sont des marchés où le réglage du sens se produit sous contrôle social, et où se définit la valeur des « produits » mis en circulation; les discours sont plus ou moins recevables, à l'égard du jugement social. Cet espace est donc dominé par une norme : norme de la langue légitime, et norme des représentations légitimes. Mais, à côté de cette *légalité*, se développent, en sublégalité, les marges, « immenses » où la créativité du sens est à l'œuvre⁵.

L'auteure ajoute : « c'est dans cette sublégalité que vont se situer les niches-refuges des représentations⁶ ». C'est donc aux marges des discours officiels, dans les sublégalités, que la parole des jeunes, souvent dissidente, prend sens et contribue à la construction d'un contre-discours en réaction aux discours dominants. Nous examinerons comment ces différents discours contribuent à façonner le sentiment identitaire des jeunes francophones urbains du Sud-Est du Nouveau-Brunswick.

Les discours dominants et les contre-discours

Nous examinerons d'abord les deux discours liés à la langue les plus répandus dans le milieu acadien et tenus par des fabricants d'opinions (enseignants, journalistes) : le discours sur le bilinguisme et celui sur la langue française. Dans un deuxième temps, nous aborderons ces mêmes discours en analysant cette fois les paroles des jeunes.

Le bilinguisme

Les francophones tiennent un discours ambivalent sur le bilinguisme. D'un côté, ils font la promotion de l'anglais comme culture, comme savoir, comme atout pour le monde du travail, etc., mais de l'autre, ils craignent que sa forte consommation entraîne l'assimilation. Cela peut se comprendre en milieu minoritaire, mais parfois le rapport à l'anglais peut paraître problématique et malsain, comme nous le verrons plus loin.

Du côté des anglophones, les choses ne sont pas plus claires. Leurs porte-parole sont prêts à promouvoir le bilinguisme dans le discours, mais, dans la réalité des pratiques, l'objectif est difficilement atteint. Seuls les services gouvernementaux garantissent aux francophones des services dans leur langue. Les jeunes sont confrontés dans leur quotidien à un bilinguisme symbolique dans les services publics non gouvernementaux et dans le secteur privé; ainsi constatent-ils que c'est bien la langue anglaise qui domine et qu'il leur est quasi impossible de vivre leur francité dans toutes les sphères de la vie publique, ce qui accentue les sentiments contradictoires à l'égard de cette langue.

La langue française

L'ambivalence est également présente en ce qui concerne les discours tenus sur la langue française. Les dirigeants scolaires et les enseignants disent accepter les variétés linguistiques régionales (énoncé de principe dans les manuels scolaires), mais, dans l'enseignement de la littérature, par exemple, ils accordent une très petite place aux textes acadiens et à peu près aucune place aux textes acadiens qui portent les traces de l'anglais. Dans sa thèse de maîtrise, une étudiante du Département d'études françaises de l'Université de Moncton a montré que dans certains manuels de textes littéraires conçus au Nouveau-Brunswick pour les étudiants du secondaire, un texte acadien écrit en langue populaire était accompagné d'un lexique, alors qu'une nouvelle de Guy de Maupassant, *Aux champs*, écrite également en langue populaire, n'était accompagnée d'aucun glossaire⁷. On aurait pourtant pu supposer le contraire. Le message implicite qui se dégage de ce choix est que le français populaire d'Acadie ne peut être compris et donc qu'il est en quelque sorte illégitime ou à tout le moins inapte à répondre aux besoins élargis de communication, alors que le français populaire hexagonal n'entraîne aucun bris de compréhension et donc qu'il est légitime. Ce qui pose problème ici, c'est la valeur attribuée aux différentes variétés linguistiques, valeurs qui sont transmises dans l'idéologie que l'on pourrait appeler, à la suite de Milroy et Milroy⁸, l'idéologie du standard, idéologie qui peut, dans certains cas, exclure volontairement ou involontairement des élèves dont la langue socio-maternelle s'éloigne à des degrés divers de la norme dite légitime. Déjà en 1975, Bourdieu et Boltanski affirmaient :

l'utilisation de cet artefact qu'est la notion de langue « commune » joue un rôle idéologique bien précis : il sert à masquer sous l'apparence euphorisante d'une harmonie imaginaire l'existence de tensions, d'affrontements et d'oppositions bien réels; nier l'existence de ces tensions, et se bercer de l'illusion du « communisme linguistique », c'est en fait tenter de conjurer, par le biais du langage, les clivages sociaux⁹.

Pour revenir à la problématique de départ, nous examinerons comment les jeunes se positionnent par rapport à ces différents discours; nous verrons s'ils s'y conforment ou s'ils s'y opposent et de quelles façons.

Les jeunes et ces discours

Le questionnaire distribué aux adolescents portait essentiellement sur leur vie sociale : loisirs, amis, famille. Seul le contenu de la dernière question a été retenu pour analyse dans ce texte. C'était d'ailleurs la seule qui portait sur la langue. Elle était formulée comme suit : « Es-tu optimiste ou pessimiste pour l'avenir du français au Nouveau-Brunswick ? ». J'ai regroupé les commentaires des jeunes pour en extraire les deux thèmes principaux qui revenaient de façon récurrente dans le corpus et qui se sont avérés fortement liés aux deux discours que je viens de décrire.

La question du bilinguisme

Ce qui ressort spontanément des entretiens, c'est la conscience de l'inégalité de traitement sur le plan linguistique que reçoivent francophones et anglophones dans les espaces publics; « difficulté de se faire servir, impression d'avoir à quémander des droits », avec comme toile de fond dans la conversation la question de savoir jusqu'où aller dans l'accommodement sans se faire assimiler et jusqu'où aller dans la résistance sans être impoli à l'égard de l'autre. Voici deux extraits qui illustrent cette tension :

Extrait 1

Comme par exemple à midi on a été dîner / juste à un restaurant proche d'icitte / on a commencé à parler français / pis la femme était comme / « *sorry* y a personne icitte qui parle français » / / *well* comme/quoi-ce que tu fais comme [...] ça m'a juste enragé comme j'ai dit ma commande comme en anglais juste pour avoir ça je voulais / *but* j'aurais juste comme décollé pis *never mind* [...] comme moi ça m'enrage que nous autres faut qu'on se torde la langue pour zeux *but* zeux se tordont pas la langue pour nous autres.

Dans ce commentaire précis, on constate que l'accommodement est forcé et non librement admis, en raison du rapport de force indéniable qui s'exprime entre les deux groupes linguistiques présents. Pour qu'il s'établisse des contacts sereins entre les deux groupes, il faut qu'il y ait égalité de services linguistiques, ce qui n'est visiblement pas le cas ici.

Extrait 2

L1 ben t'es pas vraiment encouragé à parler français non plus / tu vas au mall / si tu veux t'adresser à quelqu'un tu penses automatiquement « ah je vas parler anglais [...] pis ils allant te comprendre *either way* »

L2 ouais

L1 *but* si tu parles français pis la plupart des Anglais parlent pas français là / tu sais ils vont pas te comprendre *so* [...]

L2 on est officiellement bilingue pis à Dieppe il y a plus de Français que d'Anglais ben même à ça comme tu dis à Place Champlain / c'est à Dieppe / je peux arriver pis demander / « avez-vous c'te chandail icitte dans *large* » [rires] ou « avez-vous ça dans *small* » / pis c'est quand même « *oh I don't understand french* » / ben *small* as-tu *small* comme tu sais il y a vraiment du monde qui sont ignorants à ce point-là

Dans ce passage, l'indignation ressentie devant la situation linguistique inégalitaire se manifeste dans le discours par l'ironie, forme de résistance qui montre ici que ces informateurs, loin de se soumettre, considèrent que leur bilinguisme leur confère un certain pouvoir.

Dans le domaine scolaire et privé, les jeunes ne savent pas non plus comment concilier la contradiction qui émane du fait que l'anglais fait partie intégrante de leur identité, ne serait-ce qu'à travers la musique et les médias, et qu'en même temps, la langue est interdite à l'extérieur de la classe d'anglais, contradiction qui s'incarne dans la politique linguistique de l'école : interdiction de parler anglais, interdiction de faire jouer de la musique en anglais et même parfois difficulté à légitimer des activités pédagogiques ordinaires. Par exemple, au printemps 2000, les professeurs et les étudiants du département d'anglais d'une école secondaire francophone du Sud-Est du Nouveau-Brunswick ont monté une pièce de Shakespeare. Or ils n'ont jamais pu annoncer la production par les voies habituelles, les dirigeants de la polyvalente craignant que l'école projette l'image d'une école anglaise. Pourtant toute l'équipe préposée au spectacle fonctionnait en français. On peut supposer qu'il en aurait été autrement pour une pièce jouée en espagnol ou en allemand. Les jeunes comprennent difficilement ce rapport ambigu à l'anglais; ils vivent presque dans un état de schizophrénie langagière, qui déteint sur les représentations qu'ils se font du français et de l'anglais, le plus souvent ambivalentes et contradictoires¹⁰, ce qui est le propre des locuteurs vivant en milieu diglossique conflictuel¹¹.

L'extrait suivant illustre la tension liée à ce rapport problématique à l'anglais :

Extrait 3

L2 On est dans une école française / on peut pas écouter de musique anglaise *but* on est forcé de prendre un cours d'anglais / anglais neuf / anglais dix / on est forcé de le prendre *but* on peut pas écouter de musique anglaise dans l'école dans les *bus* [...] ils nous *expectont* de *watcher everything* en français / écouter *everything* en français / tout faire en français

L1 ouais ils devraient nous

L2 ils nous forçont de parler français à l'école o.k.

L2 ils devraient nous laisser comme quand même faire de quoi d'anglais comme / on va quand même continuer à parler français [...] comme moi je parle tout le temps français chez nous ça va pas changer juste à cause que j'écoute / ben *anyway* je vas pas écouter la musique française parce que j'aime pas ça

L'inadéquation entre le discours scolaire et la réalité sociolinguistique d'Acadiens forgés par la culture mixte, anglaise et française, est difficile à vivre pour ces adolescents qui s'insurgent consciemment ou inconsciemment contre le discours dominant en refusant d'adhérer à la langue prescrite en matière musicale.

Le rapport au français

La grande majorité des informateurs disent trouver le français important – pour assurer l'avenir de la langue, pour l'éducation de leurs enfants, pour la fierté liée aux événements de l'histoire –, en fait, pour continuer le travail des pionniers. Mais dans la conversation, la discussion s'oriente souvent vers *leur* français qu'ils comparent inévitablement avec *la* langue qu'on l'appelle « légitime » ou « standard », discussion qui se rattache directement aux discours décrits plus tôt. Dans l'exemple suivant, l'informatrice discute des qualités supposément intrinsèques du français – langue poétique, lexique varié, langue difficile –, mais on remarquera le glissement énonciatif qui s'opère dans le texte :

Extrait 4

je pense que le français c'est une langue très dure à apprendre / donc il faut essayer de la conserver le plus possible / parce que je trouve qu'elle est plus poétique pis c'est vraiment comme le vocabulaire / les différents mots / comme c'est / je sais pas / on dirait qu'ils ont plus un lexique varié / plus fleuri / pis c'est meilleur en poésie / comme c'est plus descriptif / avec les adjectifs qu'on a pis ça /

Dans cet énoncé, le « je », dans « je pense que c'est une langue », « je trouve qu'elle est plus poétique », s'oppose au « ils », dans « ils ont plus un lexique varié », où l'énonciatrice se positionne à l'extérieur de ce français décrit comme étant *le* français. Cette mise à distance du sujet par rapport au « français mythique » revient dans les autres entretiens et s'exprime de façon très variable selon les témoins. Elle témoigne de la difficulté à concilier les différentes formes de français sans nier la fonction symbolique identitaire rattachée à l'usage du vernaculaire. Dans l'extrait précédent, bien que l'informatrice établisse une certaine frontière entre eux (les parlants de la langue légitime) et nous (les autres), elle semble adhérer librement au discours normatif sur le français tout en s'excluant de cet univers linguistique visiblement prisé, en faisant montre de l'insécurité linguistique si courante dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick¹². En revanche, d'autres extraits expriment le contraire : les témoins refusent d'adopter le discours dominant, comme c'est le cas dans les deux exemples suivants :

Extrait 5

L2 Vraiment *as long* qu'on peut garder notre langue comme / qu'on ait le droit de parler français *anywhere* au Nouveau-Brunswick / *as long* que ça reste bilingue chus satisfait / pas besoin d'être Français de France ou Québécois ou *whatever* comme

L1 ouais

L2 *as long* moi la *way* qu'on parle *right now* là c'est comme français pis anglais mêlé pis c'est juste *fine* pour moi

Extrait 6

L1 moi j'ai tout le temps été né comme chiac

L2 yap chiac

L1 le chiac c'est mon langage et [ici il reprend les discours entendus sur sa langue] il dit ils disent [le *ils* renvoyant *aux autres*] « vous disez une pomme » / ok / on dit pas une pomme / tout le monde qui parle là dit des pommes c'est pas pommes moi j'ai tout le temps dit pomme / je sais pas où-ce qu'i avont sortis avec le langage-là / le monde parle juste comme « j'ai mangé une pomme hier » ou / « j'ai mangé une pomme » [puis plus loin il continue en répétant que les gens leur disent qu'ils parlent *weird*]

L1 ils se moquent assez de nous autres tu les écoutes parler c'est comme « j'ai *crossé* la *road* pour aller chercher *cecitte* au *store* »

L2 well on dit *store* but *you know*

L1 moi j'ai tout le temps dit *store*

L2 yeah

L1 ça c'est ce que j'ai tout le temps dit « je va au *store* » comme je suis à deux minutes de marche d'un « magasin » chez-nous là / comme on va aller « *hanger out* au *store* »

L2 quel magasin

L1 le « magasin » général

Cet extrait montre bien que l'identité se construit à même les discours qui circulent. Dans ce cas précis, les informateurs ont intériorisé le discours dominant sur la langue du milieu, discours qui plus souvent qu'autrement entretient les préjugés les plus tenaces sur les Acadiens et leur langue.

Dubois, qui, dans le cadre de sa thèse de doctorat¹³, a dépouillé un corpus de textes écrits du Nouveau-Brunswick¹⁴ portant sur la langue, a constaté que la plupart des opinions exprimées avaient une propension nette vers le dénigrement du vernaculaire, surtout si celui-ci s'approchait du « parler bilingue¹⁵ ». Or ces textes écrits par des façonneurs de l'opinion publique ont contribué à construire le discours dominant sur la langue nourri par l'« idéologie du standard », discours qui exclut une grande majorité d'Acadiens et d'Acadiennes dont l'acadien ou le chiac constitue la langue socio-maternelle. Dans notre enquête, nous constatons que les jeunes reprennent ces mêmes discours à leur compte. Qui plus est, le discours rapporté à propos du mélange des langues dans l'énoncé ne correspond pas à la réalité de la pratique conversationnelle de l'entretien. Cette situation est très courante; en effet, il y a presque toujours hiatus entre le discours et la pratique, mais, la plupart du temps, les locuteurs disent parler une langue qui se rapproche de la norme attendue¹⁶. Ici, c'est l'inverse; le discours public sur le chiac est tellement fort que les locuteurs se pensent plus chiacs qu'ils ne le sont en réalité. Par exemple, dans le discours rapporté, ils disent employer *store* à la place de magasin. Dans la réalité de la conversation, c'est magasin qui est utilisé de façon spontanée et inconsciente. On constate donc qu'un discours linguistique entretenu et répété s'inscrit d'emblée dans les représentations que se font les gens de leur pratiques langagières, peu importe que ces pratiques soient ou non conformes à la réalité.

Le dernier exemple illustre une forme de contre-légitimité linguistique. Les jeunes se savent hors norme, mais ils revendiquent le droit de vivre leur francité précisément dans cette illégitimité; ils estiment être des francophones, mais des francophones qui parlent le chiac et qui se revendiquent comme tels :

Extrait 7

L1 même si que les français choisissent de pas bien parler le français / comme que la plupart fait / je crois qu'il va tout le temps avoir du français au Nouveau-Brunswick

L2 je crois que le français va tout le temps être là / même si le monde parle chiac comme moi

L1 c'est notre chiac / c'est notre langue

L2 on l'appelle le français je suis content d'être chiac

L1 parce que / ben vraiment on est français / pis / on est original / avec la *way* qu'on parle

Conclusion

On constate donc que l'identité linguistique est tributaire des discours qui circulent au sujet des langues et que, dans un milieu bilingue comme celui du Sud-Est du Nouveau-Brunswick où le français est minoritaire et où coexistent différentes variétés de cette même langue, les locuteurs ont à composer avec les idéologies linguistiques contradictoires qui émanent des discours. Les francophones ont donc à se positionner à leur égard, ne serait-ce qu'inconsciemment, et ils le font à travers leur propre discours. Dans le cas des jeunes, on a constaté que deux attitudes émergeaient de leur discours : la résistance et l'accommodement. Ces attitudes sont les mêmes à l'égard de l'idéologie de certains anglophones qui refusent de donner aux francophones la place qui leur revient et à l'égard de l'« idéologie du standard » des francophones qui conçoivent le français standard comme la seule forme langagière à laquelle on peut accorder une légitimité. Les deux attitudes ne sont pas figées; elles s'étendent sur un continuum où oscillent les deux attitudes, selon la situation de communication, l'humeur des informateurs, l'attitude de l'interlocuteur, etc.

Certains pourraient croire que les jeunes dont on vient de lire des extraits de conversation sont en voie d'assimilation, étant donné les nombreuses traces visibles de l'anglais dans leur langue. Mais rien n'est moins certain. D'abord, rappelons que la langue des jeunes constitue un habitus transitoire¹⁷, que ces interlocuteurs sont, dans ce contexte particulier, entre eux, entre « égaux linguistiques », et donc, qu'ils parlent une langue spontanée; ensuite, n'oublions pas qu'à l'adolescence, la pression exercée par les pairs pour qu'ils parlent la langue du groupe est aussi contraignante que la pression exercée par les autorités en matière de langue¹⁸. De plus, dans les situations de communication, le meneur du jeu propose un style, un ton, des formes langagières qui sont par la suite repris par le second et qui orientent la discussion. En outre, nous sommes en train de retracer les témoins de l'enquête de 1991 et nous avons réalisé des entretiens avec cinq d'entre eux. (Nous espérons en faire 15, soit environ le tiers des entretiens de départ.) Trois témoins parlent un français standardisé (l'une est enseignante, l'autre infirmière et la troisième orthophoniste); les deux autres – des hommes – parlent à la fois le chiac et un français standardisé (l'un étudie à l'Université de Moncton et l'autre travaille dans un centre d'appels). Ces témoins sont bel et bien demeurés francophones et ils ont aujourd'hui un répertoire de français

varié, malgré le fait que ces informateurs en particulier parlaient le chiac le plus anglicisé de l'école il y a dix ans¹⁹.

Les langues et les variétés du français sont donc constitutives de l'identité linguistique de nos témoins et, comme l'affirme Raoul Boudreau :

l'Acadien du Sud-Est en particulier est conscient d'être un francophone d'Amérique qui parle français, anglais, chiac et acadien et il entend bien ne renoncer à aucune de ces prérogatives, ne masquer aucun de ces traits qui globalement le distinguent²⁰.

Pour que les francophones se développent au Canada et ailleurs, il faut pouvoir admettre les différentes formes que parlent les gens afin qu'ils reconnaissent leur voix dans le concert des voix multiples de la francophonie, ce que rappelle très pertinemment Didier de Robillard :

Les formes du français sont très variées, dès lors que l'on accepte de quitter le champ des formes de français « régional » (formes de français assez proches du français standard, et en s'en écartant par quelques traits phonologiques et/ou morphologiques et/ou lexicaux, etc.). Si on s'aventure dans le domaine des « français populaires », ceux qui servent de véhiculaires dans nombre de grandes villes africaines, [...], on prend la mesure d'une difficulté immense. Exclure ces formes de français de la catégorie « français » aurait l'avantage de préserver l'unité d'une langue autour de son modèle fictif, le « français standard », et sa conformité à l'image que les francophones « traditionnels » s'en font, mais l'évident inconvénient, à long terme, d'exclure du même coup de nombreux locuteurs qui considèrent qu'ils parlent une forme de français²¹.

On comprendra qu'il ne s'agit pas de remplacer l'« idéologie du standard » par l'« idéologie du dialecte²² », les deux conduisant à une forme d'exclusion et parfois à une ghettoïsation, mais d'arriver à un juste équilibre entre l'acceptation des différentes variétés de langue et le français standard pour permettre à tous et chacun d'élargir leur répertoire linguistique et ainsi, de participer de plain-pied à la francophonie, qu'elle soit locale, nationale ou internationale.

NOTES

1. Louis-Jean Calvet, *Les voix de la ville. Introduction à la sociolinguistique urbaine*, Paris, Payot, 1994, p. 13.

2. Le chiac est l'appellation communément donnée au français acadien en contact intensif avec l'anglais; il constitue la langue

socio-maternelle d'une majorité d'Acadiens du sud-est du Nouveau-Brunswick.

3. Marie-Ève Perrot, « Aspects

- fondamentaux du métissage français/anglais dans le chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick) », thèse de doctorat, Sorbonne, 1995, p. 6.
4. Marie-Ève Perrot, « Quelques aspects du métissage dans le vernaculaire *chiac* de Moncton », dans Louis-Jean Calvet (dir.), *Plurilinguismes. Les emprunts*, Paris, CERPL (Centre d'études et de recherches en planification linguistique), 1995, p. 148.
5. Jeanne-Marie Barbéris, « Analyser les discours. Le cas de l'interview sociolinguistique », dans Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris et Montréal, L'Harmattan, 1999, p. 135.
6. *Ibid.* p. 135.
7. Carole Boucher, « Conception et didactique de la littérature dans le programme et les manuels scolaires du secondaire 2^e cycle du Nouveau-Brunswick », thèse de maîtrise, Université de Moncton, 2000.
8. Leslie Milroy et James Milroy, *Authority in Language*, London, Routledge, 1985.
9. Pierre Bourdieu et Luc Boltanski, cités dans Catherine Kerbrat-Orecchioni, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1999, 4^e édition, p. 17.
10. Annette Boudreau, « Représentations et attitudes linguistiques des jeunes de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », thèse de doctorat, Paris X Nanterre, 1998.
11. La diglossie classique définit les situations linguistiques qui se caractérisent par une répartition fonctionnelle et complémentaire des langues en présence; par exemple, les locuteurs d'un territoire donné utiliseront la langue ou la variété de langue la plus prestigieuse appelée la langue H (haute) dans des situations formelles de communication tandis qu'ils utiliseront la langue la moins prestigieuse, appelée la langue B (basse) dans les situations informelles de communication (voir Charles Ferguson, « Diglossia », *Word*, vol. 15, 1959, p. 325-340). Les sociolinguistes catalans et occitans ont remis en question le caractère neutre et statique du concept pour lui prêter un caractère dynamique et conflictuel. Ainsi dans les milieux diglossiques conflictuels, la répartition des langues n'est pas nécessairement complémentaire et les langues en contact sont le lieu de conflits. Pour un résumé de la question, voir Henri Boyer, *Langues en conflit : études sociolinguistiques*, Paris, L'Harmattan, 1991.
12. Voir Annette Boudreau, *op. cit.* Voir également Annette Boudreau et Lise Dubois, « J' parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil; j'ai ma own p'tite langue », dans Michel Francard et al. (dir.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques : actes du colloque de Louvain-La-Neuve, 10-12 novembre 1993*, Leuven, Peeters « Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 2 », 1994, p. 147-168. Des mêmes auteurs, voir « Langues minoritaires et espaces publics : le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », *Estudios de sociolingüística*, Universidade de Vigo, vol. 2, n° 1, 2001, p. 37-60.
13. Lise Dubois, « La traduction officielle au Nouveau-Brunswick : son rôle et sa place », thèse de doctorat, Université Laval, 1999.
14. Ces corpus de textes compartaient des éditoriaux et des lettres de l'opinion du lecteur de deux quotidiens acadiens, *L'Évangéline* et *Le Matin* parus entre 1968 et 1988.
15. Terme tiré de *Être bilingue* de George Lüdi et Bernard Py, Berne, Lang, 1986.
16. William Labov, *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1972.
17. Bourdieu définit l'habitus linguistique comme « des dispositions, socialement façonnées, qui impliquent une certaine propension à parler et à dire des choses déterminées (intérêt expressif) et une certaine capacité de parler [...] une capacité sociale permettant d'utiliser adéquatement cette compétence dans une situation déterminée » (Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982).
18. James Milroy, *Linguistic Variation and Change*, Oxford et Cambridge (Massachusetts), B. Blackwell, 1992.
19. En effet, lors de son enquête en 1991, Marie-Ève Perrot n'avait retenu que les entretiens les plus anglicisés du continuum étant donné qu'elle avait comme objectif d'étudier les formes syntaxiques d'un mélange de codes. On peut donc supposer que les étudiants les plus francisés du continuum sont également demeurés francophones.
20. Raoul Boudreau, « Le rapport à la langue comme marqueur et producteur d'identités en littérature acadienne », dans André Fortin (dir.), *Produire la culture, produire l'identité*, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 170.
21. Didier de Robillard, « F comme la guerre des francophones n'aura pas lieu », dans Bernard Cerquiglini et al. (dir.), *Tu parles!? Le français dans tous ses états*, Paris, Flammarion, 2000, p. 87-88.
22. Le terme « idéologie du dialecte » vient d'apparaître sous la plume de Richard J. Watts dans l'article intitulé « The ideology of dialect in Switzerland », publié dans Jan Blommaert (dir.), *Language Ideological Debates*, New York, Mouton de Gruyter, 1999, p. 67-103. Cet article montre bien que l'« idéologie du dialecte » peut être aussi contraignante que l'« idéologie du standard ».